



DOCUMENT DESCRIPTIF de la CONSULTATION

VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

Mise en œuvre d'une solution de traitement de l'air
pour une salle de conférence

Date et heure limite de réception des offres

le vendredi 14 novembre 2025

avant 12 H 00.

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Marché a tranche passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Objet de la mission

Tranche ferme

La présente mission concerne la fourniture, l'installation et la mise en service d'une centrale de traitement d'air double flux destinée au chauffage et rafraîchissement d'une salle de conférence dans un bâtiment tertiaire, ainsi que la dépose des éléments déjà en place.

L'équipement devra intégrer un système de rafraîchissement adiabatique permettant de réduire la température de l'air neuf sans recours à une énergie frigorifique. L'objectif est d'assurer un confort thermique optimal tout en maîtrisant les consommations énergétiques. La prestation inclut les études d'exécution, le raccordement aux réseaux, les essais et réglages. Le système devra être compatible avec la GTC du bâtiment. L'ensemble des travaux devra respecter les normes en vigueur et garantir une sécurité sanitaire optimale.

Tranche optionnelle

Fourniture, installation et déploiement d'une module complémentaire de rafraichissement adiabatique indirect

4. Contexte

D'une surface de 1950 m², la maison du Parc est un outil au service des élus du Livradois-Foréz et des partenaires du Parc, mais aussi un lieu ouvert aux habitants pour l'organisation de réunions ou de conférences. Le bâtiment abrite en effet les bureaux des services administratifs et logistiques du syndicat mixte du Parc et d'organismes partenaires auxquels sont associés des espaces d'accueil. De nombreuses réunions des instances décisionnelles du syndicat mixte du Parc et d'autres organismes sont organisés quotidiennement.

Depuis 2010 de nombreux travaux de rénovation énergétique ont été entrepris afin d'une part de réduire les consommations énergétiques du bâtiment et d'autre part de minimiser les problématiques d'inconfort thermiques notamment en été. Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- 2010 : installation d'une chaudière bois
- 2016 : isolation des toitures, VMC double flux, et modification des vitrages
- 2022 : rénovation des éclairages extérieurs

Le bâtiment est composé de plusieurs ailes organisées autour d'un jardin, d'un patio et du parvis de l'entrée principale. L'ensemble du bâtiment est implanté dans la topographie du site et arbore une élévation raisonnable pour s'intégrer dans son contexte (niveaux R+1 adapté à la pente naturelle). La partie assise du bâtiment est semi enterrée. La salle de conférence se situe à ce niveau.

L'ensemble des éléments de chauffage, CTA, et climatisation sont maintenus et sous contrat de maintenance préventive

5. Salle de Conférence, schéma aéroléique

La salle de conférence est prévue pour 70 places assises d'une surface de 70 m² d'une hauteur comprise entre 4.8 m au niveau de l'estrade et de 3.5 en haut de salle. Cf photo ci-dessous :



Cette pièce est aveugle, le seul moyen de chauffage provient de la batterie chaude de la CTA actuelle, alimentée par une chaufferie au bois déchiqueté (chaudière gaz en secours). Une sonde de CO₂ et une sonde température sont installées dans la salle.

3 bouches de soufflage sont présentes en haut de salle et deux grilles de reprises sous l'estrade en bas de salle. L'objectif de ce remplacement est à la fois de proposer un système optimisé aussi bien en termes de rendement et d'efficacité que de compacité.

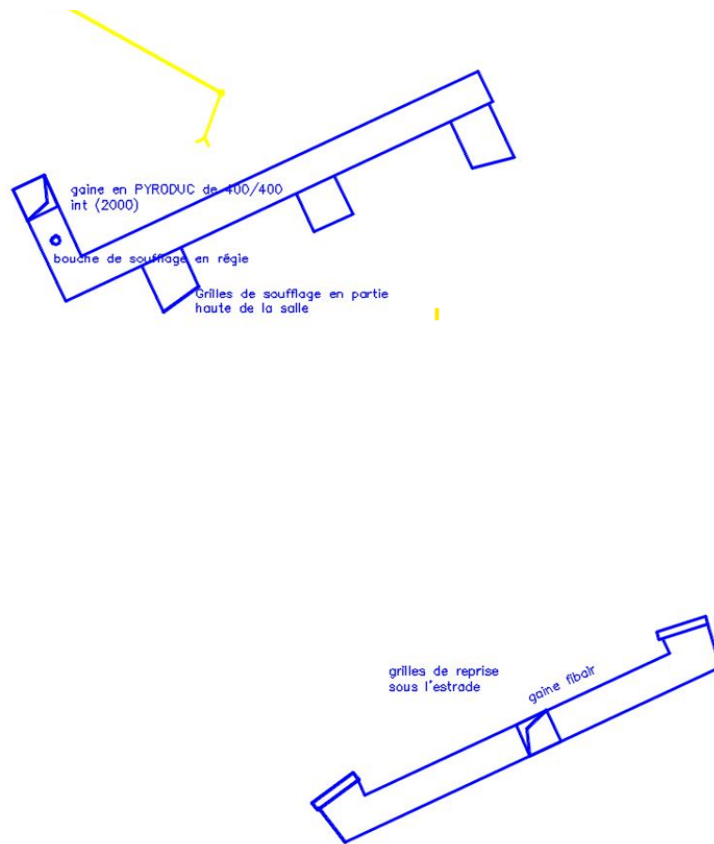


Figure 1: schéma de soufflage et reprise d'air de la salle de Conférence

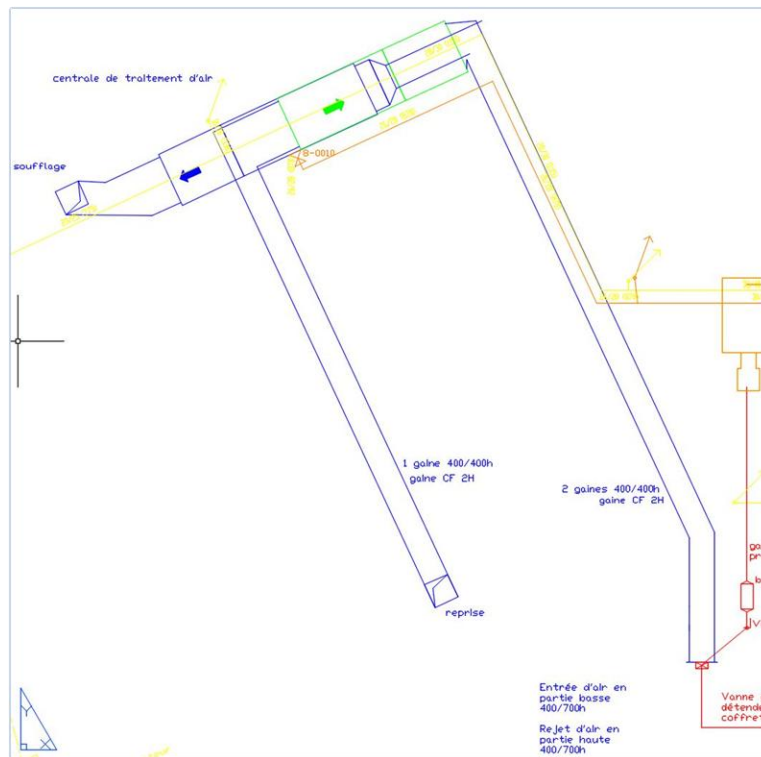


Figure 2 Schéma de soufflage et reprise d'air de la CTA actuelle

6. Description technique de la CTA

- Type : Centrale double flux avec récupération d'énergie.
- Débit d'air nominal : 2 000 m³/h.
- Structure : Châssis aluminium, panneaux double peau avec isolation thermique et acoustique.
- Ventilation : Ventilateurs EC à débit variable.
- Filtration :
 - Préfiltration : Filtres G4.
 - Filtration fine : Filtres F7.
- Batteries :
 - Batterie chaude à eau à partir du circuit de chauffage dédié à la CTA en sortie de chaufferie à 80 °C sans régulation.

Le bâtiment ayant déjà subi des rénovations, notamment doublement isolation en toiture, le candidat pourra proposer des optimisations afin de réduire les coûts d'investissement et les consommations énergétiques.

1) Accessoires

- Silencieux acoustiques ou piège à son si nécessaire.
- Système de by-pass pour échangeur.
- Coffret électrique dédié (possibilité d'utiliser le coffret présent)

2) Mise en œuvre

- Installation sur dalle béton ou support métallique si suspendu.
- Raccordement aux réseaux aérauliques, hydrauliques et électriques.
- Essais de fonctionnement, équilibrage des débits, réglages de régulation.

3) Régulation et communication GTC

Le système de régulation de la centrale de traitement d'air devra permettre un pilotage intelligent et autonome du fonctionnement de la CTA, à la fois du chauffage et du rafraîchissement adiabatique. Il intégrera une sonde de température et d'hygrométrie extérieure, avec arrêt automatique du système si l'humidité relative dépasse 70 %, afin d'optimiser la consommation d'eau et garantir le confort thermique.

La CTA devra être compatible avec le système de Gestion Technique du Centralisée (GTC) existant, basé sur la solution Sauter ModuWEB, et communiquer via le protocole Modbus. Le titulaire précisera dans son offre si la communication s'effectue en Modbus TCP (Ethernet).

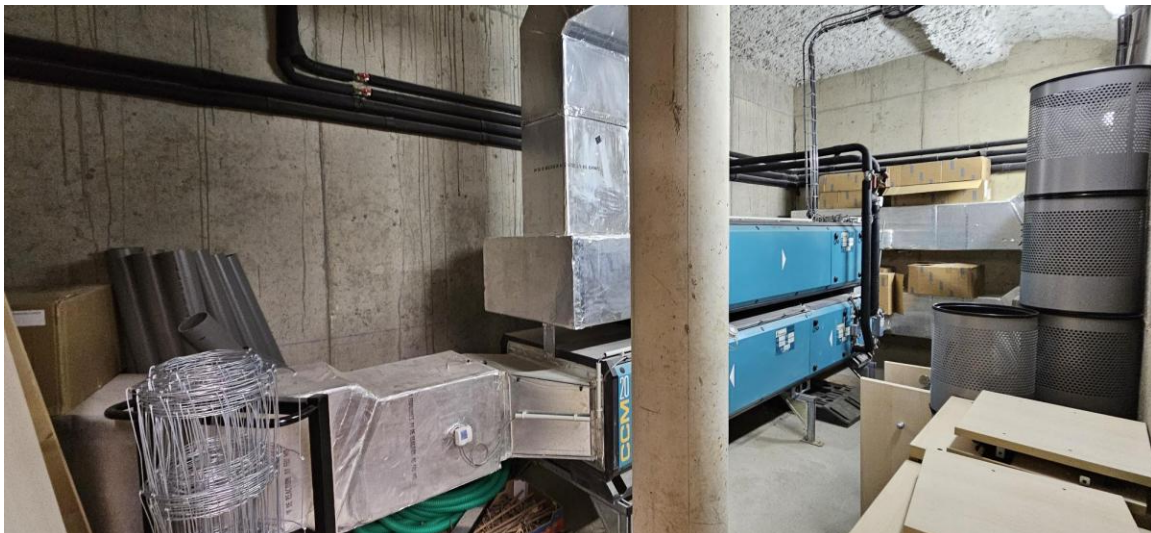
Cette interconnexion permettra :

- le suivi en temps réel des paramètres de fonctionnement,
- la remontée des alarmes et états de fonctionnement vers la GTC,
- une optimisation énergétique par ajustement dynamique des consignes.

Le système devra être conçu pour faciliter la maintenance, avec accès aux données de régulation et possibilité de mise à jour ou d'extension future.

7. Dépose de l'existant

Cette salle est déjà équipée d'une CTA d'ancienne génération modèle *Hydronic CCM20*, reliée à une GTC Sauter ModuWEB via réseau Ethernet présent dans le local



Le prestataire précisera les modalités de gestion des déchets (absence d'amiante) et la continuité de service pendant le remplacement.

Le prestataire devra :

- assurer et préciser les modalités de gestion des déchets conformément à la réglementation en vigueur,
- garantir et préciser la continuité de service pendant les travaux, et confirmer l'absence de matériaux amiantés dans les équipements déposés.

4) Rafraîchissement adiabatique indirect (tranche optionnelle).

En option, le prestataire proposera un module de rafraîchissement adiabatique répondant aux contraintes suivantes :

- Principe : Refroidissement de l'air neuf soufflé par un échangeur avec de l'air extérieur humidifié et refroidi par évaporation d'eau, sans énergie frigorifique, ni apport d'humidité dans l'air neuf soufflé.
- Type d'humidificateur : Média humide à évaporation directe.
- Efficacité : Jusqu'à 85 % selon conditions climatiques.
- Consommation d'eau : 4 à 15 L/h selon débit et humidité relative.
- Sécurité sanitaire : Aucun risque de légionellose (pas de microgouttelettes).
- Entretien : Accès facile, nettoyage annuel recommandé.
- Régulation :
 - Sonde de température et d'hygrométrie extérieure.
 - Arrêt automatique si HR extérieure > 70 %.

8. Documents à fournir

- Plans d'exécution.
- Notices techniques.
- PV d'essais et de mise en service.
- Schémas de câblage et de régulation.
- Certificats de conformité CE
- Attestation de compatibilité GTC

9. Durée de la prestation

Le contrat sera conclu pour une durée de 6 mois, à partir de la notification du marché.

Le prestataire précisera dans son offre son délai d'exécution au regard du calendrier prévisionnel, en tenant compte que ces derniers seront réalisés dans un site occupé.

10. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- Valeur technique de l'offre, y compris compacité des éléments déployés : 40%
- Montant de l'offre : 40 %
- Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission : 20 %

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

La valeur technique de l'offre et les moyens humains et matériels mobilisés sur la mission seront évalués sur la base d'une **note méthodologique** comprenant notamment :

- une présentation de l'équipe affectée à la mission en spécifiant les moyens, les compétences ;
- la méthodologie et matériels proposés détaillés pour réaliser la prestation ;
- le planning prévisionnel détaillé de la mission.

11. Pièces constitutives de la consultation

- Le présent document descriptif de la consultation signé

12. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) :

Montant € HT :

Montant € TVA :

Montant € TTC :

Montant total de la tranche ferme :

Montant € HT :

Montant € TVA :

Montant € TTC :

Montant total de la tranche optionnelle :

Montant € HT :

Montant € TVA :

Montant € TTC :

Les prix sont fermes et définitifs

13. Délais de paiement, intérêts moratoires et acomptes

Le paiement se fera sur présentation d'une facture après réalisation de la prestation.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro

mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

14.Modalités de choix et de remise des offres

Une visite du site est obligatoire pour tous les candidats, elle se déroulera sur rendez-vous sur site. Prendre contact soit par mail achat.public@parc-livradois-forez.org ou par téléphone au 04 73 95 57 57.

Offre à remettre pour le **14 novembre 2025 – 12 H 00 (dernier délai)**.

par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

15.Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ le présent document renseigné et signé
- ✓ la note méthodologique de l'offre
- ✓ les descriptifs techniques des appareillages
- ✓ une **note méthodologique** comprenant une présentation de l'équipe et les matériels proposés pour réaliser la prestation ;
- ✓ le planning prévisionnel détaillé de la mission.
- ✓ le devis détaillé
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur

du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez